

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023  
AL/NC**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20230629-23\_077-DE

**Objet** : Subvention d'investissement SIVU des Ouillons

**N°** : DCM2023/077

**PUBLIÉE LE** : 04/07/23

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 26 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 19 juin 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

Florent CARÉ, Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

**Mesdames :**

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN  
Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

**Messieurs :**

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART  
Claude LAURENT qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY  
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT  
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE  
Olivier LEMOINE qui donne pouvoir à Gérald CAHU

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Annette DABIT

**Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absent : 1 – Pouvoirs : 11 - Votants : 28**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ouillons en date du 15 mai 1984 modifiés le 9 décembre 2020 ;*

Pour mémoire, la commune de Commercy s'est constituée, avec les communes d'Euville et de Vignot, en syndicat intercommunal nommé SIVU des Ouillons, ayant pour vocation la création et l'administration d'une salle polyvalente située à Vignot.

Les statuts du syndicat créé prévoient une contribution de la commune de Commercy à hauteur de 45%, les deux autres communes contribuant respectivement à 45% et 10%.

La salle polyvalente gérée par le SIVU des Ouillons a fait l'objet d'investissements en 2022 dont les principaux sont les suivants :

- Achat de matériel de sport ;
- Remplacement des menuiseries ;
- Réfection du parking.

Le total de ces investissements s'élève à 28 735,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** le versement d'une subvention d'équipement de 12 930,75 € au profit du SIVU des Ouillons qui correspond à 45% du montant total des dépenses réalisées par le syndicat.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** le versement d'une subvention d'équipement de 12 930,75 € au profit du SIVU des Ouillons qui correspond à 45% du montant total des dépenses réalisées par le syndicat.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la commune.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**